

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AVRE LUCE NOYE

**Nombre de membres
du Conseil Communautaire**
Titulaires : 67
Membres présents : 39
- dont suppléés : 02
Membres représentés : 04
Votants : 43
Date de la convocation
20 juin 2025
Secrétaire de séance
Mme RAMON M-Gabrielle

L'An DEUX MILLE VINGT CINQ, le VINGT SIX JUIN à 18 H 30, le Conseil Communautaire convoqué légalement, s'est réuni à la salle des fêtes de Esclainvillers sous la présidence de **Monsieur Alain DOVERGNE**

● Etaient présents les Conseillers Communautaires :

Mesdames DOUAY Sonia, PREVOST Anne-Marie, BERTOUX Julia, RAMON Marie-Gabrielle, MESMIN Véronique

Messieurs DURAND Pierre, LECOINTE Jean-Noël, COTTARD Yves, CAPELLE Hubert, BOUCHER Michel, de CAFFARELLI Christian, DOVERGNE Alain, WALLET Joël, SURHOMME Alain, BEAUMONT Joël, CARON Hubert, LEVASSEUR Roger, VERONT Fabrice, DEPRET Patrick, DUTILLEUX Olivier, JUBERT Patrick, BARBIER Stéphane suppléant de BLIN Marie-Annick, LESCUREUX André, DAMAY Jean-Michel, CHANTRELLE Brice, HEYMAN Christophe, MOURIER Francis, VIOLLETTE Paul, LAMOTTE Dominique, NOCHEZ Didier, HECTOR Nicolas, MEGLINKY Philippe, VAN DE VELDE Michel, MIANNE Michel, LEROY Jean-Maurice, SZYROKI Jacky, MAROTTE Philippe, LEFEVRE Serge suppléant de CLEMENT Dominique, BENONY Miguel

● Disposaient d'un pouvoir :

M. DOVERGNE Alain de M. DESROUSSEAUX Éric, M. LEVASSEUR Roger de M. VAN OOTEGHEM J. Michel, M. NOCHEZ Didier de Mme COLOMBEL Aurélie, M. MEGLINKY Philippe de M. PARENTY Vincent

● Absent(e)s et / ou Excusé(e)s :

Mesdames PATRICE-BOURDELLE Christine, MARCEL Marie-Hélène, ROSE Maryse-Corinne, MENARD Sergine, ATTAGNANT Hélène, PERONNET Fabienne, BLIN Monique, BLIN Marie-Annick, RIHET Anne, COLOMBEL Aurélie, GAUDECHON LAMOUREUX Mélodie, PIOT Nicole, DEMORSY Roselyne

Messieurs BLIN Nicolas, DESROUSSEAUX Éric, CHARLES Gilles, DELANAUD Stéphane, VAN OOTEGHEM J. Michel, GAWLIK Jérémie, LAVOINE Nicolas, LECONTE Yves-Robert, TEN Franck, BERTHE Pascal, HOLLINGUE Rémy, BOQUET Cédric, OLEON J-Jacques, PARENTY Vincent, LOGEART Johan, WABLE Vincent, CLEMENT Dominique

Objet : APPROBATION DU PLAN D'ACTIONS COMMUN EN MATIERE DE MOBILITE SOLIDAIRE

Rapport de Madame Sonia DOUAY, Vice-Présidente Aménagement du Territoire

La Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) demande aux régions, en binôme avec les départements, de piloter l'élaboration des plans d'actions communs en matière de mobilité solidaire (PAMS) afin que l'ensemble des acteurs d'un même bassin de mobilité se coordonnent mieux pour accompagner les personnes vulnérables dans leurs déplacements quotidiens, notamment pour accéder à l'emploi.

Parce que c'est un outil qui lui permet d'atteindre de manière opérationnelle des objectifs fixés dans son Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET), la Région Hauts- de-France est particulièrement volontariste pour mener cette démarche qui s'inscrit également dans son rôle de chef de fil mobilité. C'est ainsi la première région à avoir engagé ces travaux sur l'ensemble de ses bassins de mobilité, en lien étroit avec les 5 départements et l'État, avec le concours du Commissariat à la lutte contre la pauvreté, qui cofinancent l'assistance à maîtrise d'ouvrage.

À l'issue de près de 2 ans d'échanges et de réflexions, le PAMS du Grand Amiénois – Grand Roye peut être signé par l'État, la Région, le Département de la Somme, Hauts-de-France Mobilités, les 7 autorités organisatrices de la mobilité (AOM) présentes sur ce bassin et par les 2 communautés de communes où la Région est AOM par substitution. Il s'agit du premier PAMS finalisé en France.

Ce premier PAMS adopté en Hauts-de-France et au niveau national, met en particulier l'accent sur la nécessité de valoriser et de mieux faire connaître les nombreux dispositifs et services existants. En s'inscrivant dans la dynamique initiée lors de l'élaboration de ce document, les 16 actions retenues visent à renforcer l'écosystème de la mobilité solidaire et à poser les bases solides d'un partenariat pour mieux se coordonner, mutualiser les moyens, gagner en efficacité et garantir une mobilité solidaire et équitable.

C'est pourquoi,

Vu la délibération n°11 en date du 28 janvier 2021 actant la prise de compétence Mobilité de la Communauté de Communes Avre Luce Noye, la dotant ainsi du statut d'Autorité Organisatrice de la Mobilité,

Vu la délibération 2023-36 de la Région Hauts-de-France en date du 12 décembre 2024, portant sur l'approbation du Plan d'Action commun en matière de Mobilité Solidaire (PAMS) du Bassin de mobilité Grand Amiénois - Grand Roye,

Vu l'avis favorable du Comité des Partenaires Mobilité réuni le 28 mai 2025,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- Approuve le Plan d'Action commun en matière de Mobilité Solidaire (PAMS) du Bassin de mobilité Grand Amiénois - Grand Roye, tel qu'annexé,
- Autorise le Président et Madame la Vice-Présidente en charge de l'Aménagement du Territoire, à signer tout document relatif à l'exécution de la présente décision.

POUR EXTRAIT CONFORME

**Fait et délibéré, le 26 juin 2025
à Esclainvillers**

Cet acte sera transmis en Sous-Préfecture le 30/06/25

Affiché le 01/07/25



Le Président,

Alain DOVERGNE